dresses inusitées — jamais, disons-nous, le pain n'a été à si bas prix. On peut, à Lille notamment, s'en procurer d'excellent à trois sous la livre. Et cependant, l'ouvrier a-t-il la vie aisée; trouve-t-il facilement du travail, gagne-t-il largement sa vie, peut-il pourvoir amplement à ses besoins?

Non, la réalité est qu'il est ruiné, anéanti par le libre-échange, que son patron est en train de se ruiner et de s'anéantir pour la même cause, et que cette origine unique, bien connue de tous et contre laquelle il semblerait cependant qu'il fût facile de réagir, torture encore plus durement nos campagnes malheureuses et amène dans nos fermes la misère noire dans toute son horreur.

Sus au libre-échange, tel doit être le cri de tout homme qui désire voir sa patrie florissante et prospère!

C'est à la friche qu'on renvoie nos campagnes en voulant continuer l'application des théories dont l'essai nous a amenés au point où nous en sommes.

J'apprenais dernièrement que les électeurs de la Chambre de commerce de Bordeaux avaient donné leur congé aux libre-échangistes qu'ils avaient précédemment nommés, et qu'ils les avaient priés de déguerpir, sans armes ni bagages, de la forteresse qu'ils occupaient. C'est là un salutaire exemple, qui ne saurait avoir trop d'imitateurs.

A l'heure actuelle, un éleveur paie 20 francs par hectare de pré et par an à l'Etat; il lui faut quatre ans pour élever et engraisser un bœuf. Qu'on commence donc par lui rendre les 80 francs qu'on lui prend dans la poche; et puis après, l'on fera du libre-échange!

Mais il est évident que, pour arriver à cela, il faut songer à restreindre ce minotaure de la guerre dont le budget atteint près d'un milliard; il est bien évident qu'il faut supprimer aussi ces expéditions lointaines et aventureuses, faites au profit des Allemands et des Anglais, dont la France ne tirera jamais un rouge liard en appliquant le libre-échange.

Ce qui est nécessaire, indispensable à l'agriculture nationale, ce qu'elle doit réclamer à cor et à cri, envers et contre tous, c'est une compensation de toutes les charges qui pèsent sur elle.

Cette idée de compensation, il faut nous réunir tous, agriculteurs et industriels, pour la soutenir, il faut, de toute nécessité, que nous aidions le ministre de l'agriculture à faire prévaloir la vérité au milieu de tout ce fatras de théories d'économistes en chambre, dont nous avons à combattre, sans relâche et sans merci, les opinions.

Car le triomphe de la ligue anti-protectionniste, de cette ligue qui s'appuie sur le levier si puissant de la vie à bon marché, et qui ne semble combattre autre chose que le renchérissement du pain et de la viande, le triomphe de cette ligue nous amènerait la plus profonde misère chez l'ouvrier, aussi bien dans les villes que dans les campagnes, car les intérêts des uns et des autres sont solidaires.

Réunissons-nous donc, liguons-nous. Que toutes les sociétés qui de près ou de loin sont instituées pour le soutien des intérêts matériels fassent entendre leurs voix, elles couvriront ainsi les déclamations des sectaires de la pure doctrine et ne pourront manquer de triompher, car elles s'appellent légion et le libre-échange n'est que minorité.

Louis LECLAIR.

Observations météorologiques. — *Paris, 24 décembre* — La pression barométrique est de 752 à Nice; 764 à Brest.— Le baromètre baisse à l'ouest de l'Europe; il monte dans le sud où il est encore un peu élevée. — Temps probable: vent des régions est, ciel couvert, averses ou neige par place. — Température froide.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, jour de la fête de Noël, le JOURNAL DE ROUBAIX ne paraîtra pas.

Le conseil municipal se réunira vendredi, 26 décembre, à 7 heures et demie du soir, sous la présidence de M. Julien Lagache, maire. Voici l'ordre du jour:

Propositions: 1. Expertise cadastrale; approbation du conseil municipal. — 2. Taxe sur les viandes appendues à la penderie publique de la Halle centrale. — 3. Octroi de Roubaix; déchets de briqueterie et scories. — 4. Immeuble Scrépel-Lefebvre, rue Neuve; proposition de vente à la ville de Roubaix. — 5. Legs Morot aux Hospices; avis du conseil municipal. — 6. Demande d'un crédit de 300 francs en faveur de M. Pothé, instituteur adjoint.

Rapports de commissions: 1. Demande formée par la femme Deldalle en vue du placement de son fils dans un établissement hospitalier. —

Voirie municipale et mise en adjudication de la fourniture de l'huile et du pétrole nécessaires à l'éclairage en 1885. — 3. Abonnement des brasseurs. — 4. Tramways de Lille à Roubaix: substitution définitive de la traction à vapeur à la traction animée. — 5. Mise en adjudication de la fourniture du charbon de terre au chauffage des établissements communaux pendant les années 1885-1886. — 6. Présentation de plusieurs maquettes du monument à élever à la mémoire des victimes de la catastrophe du 5 novembre. — 7. Complément d'installation du gaz à l'école de garçons de la rue Turgot. — 8 Budget primitif de 1885.

Adjudications. — Mardi, il a été procédé à l'adjudication des *papiers* et *ficelles* destinés à la condition publique. Voici les résultats:

Papiers, fournitures estimées à 5,375 fr.; M. Henri Ostournay, de Lille, a offert un rabais de 2,50 0/0; M. François Avot, de Lille, 3,50 0/0; M. Canonne-Pruvost, de Lille, 6,25 0/0; M. Trentesaux-Toulemonde, de Tourcoing, 8,30 0/0. Ce dernier est déclaré adjudicataire.

Ficelles, fournitures estimées à 1,550 fr.; Mme veuve Delos a offert un rabais de 12 0/0; M. Adolphe Bonte, de Bondues, 13,50 0/0. Ce dernier est déclaré adjudicataire.

Mesurage public. — Un bureau de mesurage public sera ouvert dans une dépendance du poste de police, sis à l'angle des rues de l'Alma et de Saint-Vincent de Paul, à partir du 26 décembre courant.

La fête de Noël. — A l'occasion de la fête de Noël, la fanfare de Beaurepaire, dirigée par M César Petit, exécutera pendant la grande messe, à l'église du Très-Saint Rédempteur, les deux morceaux suivants: 1° *Geneviève*; 2° la *Croix de Jérusalem*, par Bléger.

Une charmante soirée. — La *Grande Harmonie* a offert lundi, à ses membres honoraires, une soirée musicale qui avait attiré un grand nombre d'auditeurs.

La *Grande-Harmonie* a brillamment exécuté les deux morceaux inscrits au programme: Un *allegro militaire* et le *Nouveau Seigneur du Village*, ouverture, de Boïeldieu.

L'éloge de la première de nos musiques a été fait tant de fois et par des voix si autorisées, qu'il serait superflu d'insister davantage. Le duo de piston par M. Albert Dubocage et Emile Honoré a été supérieurement rendu.

Le *Cercle Espana* a donné une audition fort originale: ses fantaisies pour ocarinas ont été applaudies comme il convenait.

Nous devons aussi signaler une mélodie variée pour violon, par M. Albert Duhamel, et qui dénote chez ce jeune homme un talent musical très développé: M. Florquin a également obtenu beaucoup de succès dans l'air varié qu'il a joué sur sa flûte.

La partie vocale a été très bien remplie par MM. Hache et Bouteville: ils se sont montrés bons chanteurs, et leurs romances ont causé beaucoup de plaisir.

Quant à M. Druez, élève du chansonnier Desrousseaux, il semble désormais devoir faire partie de toutes les fêtes de ce genre. Ses pasquilles lilloises amusent énormément, et il les débite avec un esprit et une verve qui ne se démentent pas.

Un bal très animé a terminé cette agréable soirée.

— Les musiciens et les membres honoraires de la *Grande-Harmonie*, sont prévenus qu'il n'y aura pas de répétition générale vendredi prochain, 26 courant (*lendemain de Noël*), ni vendredi 2 janvier (*lendemain du jour de l'an*).

Une triste fin. — Nous avons raconté, la semaine dernière, la mort tragique de Mme Pennel Meurin, dans le canal, près du pont de la République. Son mari aurait trouvé quelques heures après, sur une table de sa chambre à coucher, un billet dont nous avons publié le contenu, et qui semblait indiquer que le suicide de Mme Pennel ne devait pas être attribué à des chagrins de ménage.

L'écriture, tracée à l'encre bleue, était assez fine et correcte. Or, voici une lettre que Mme Pennel a adressée à ses parents, la veille même de sa mort: ils ne l'ont reçue qu'après celle-ci. Nous respectons l'orthographe:

» Chers parents,

» Vous me pardonnerez si je vous quitte pour la » vie, car vraiment je ne puis supporté plus long- » temps les haines et les mepris que l'on m'impute » je suis et j'ai toujours été brave et honnette quoi- » que cela, je passe devant le public pour la... » (*Ici, l'infortunée fait une allusion et prononce* » *un nom propre que nous devons taire*), chose » qui n'a jamais été je le jure devant Dieu et les » hommes.

» Je récommande à Jean-Baptiste de prendre » bien soin de mon petit garçon Henri pauvre petit » qu'il parait en grandissant entendre dire sa mère » était une femme dérangée lorsque je puis affirmé » le contraire, je desire que mes effets et mon » linge soit remis dans ma famille pour la parta- » gée entre mes sœurs mes bijoux ainsi que le reste » pour mon petit garçon.

» Adieu, mon pauvre petit Henri.

» Adieu Jean-Baptiste.

» Adieu chers Parents respectable et dévoué à » tout vos enfants, vous qui avez eu déjà tant de » peine et tant de tribulation en ayant toujours si » bien fait.

» Adieu nous nous reverrons dans le ciel, j'es- » père.

» ALEDEGONDE MEURIN. »

» Vous serez sans doute méprisé pauvre pa- » rents, pourtant vous ne le mérité pas, car vous » avez toujours fait pour vos enfants ce que beau- » coup de beau parents ne ferais pas.

» Adieu. »

Cette lettre navrante, que nous citons textuellement, était écrite à l'encre noire et en caractères beaucoup plus gros et moins fermes que ceux de l'autre billet.

Arrestation. — Louis Desrumeaux, tisserand, et Julienne Robiequette, soigneuse, demeurant rue d'Italie, ont été arrêtés sous l'inculpation de vol au préjudice d'un cabaretier de la même rue.

Les effets de l'ivresse. — Un tisserand, nommé Amand Vandaele, ayant trop sacrifié mardi soir à Bacchus, a regagné son domicile, rue de la Limite, avec des idées noires, si noires même qu'il résolut d'en finir immédiatement avec la vie. Il se jeta par la fenêtre: le premier étage de sa maison n'est heureusement pas très élevé, et Vandaele, qui croyait mourir, s'est fait une simple déchirure à la lèvre. On a cependant jugé utile de l'admettre à l'hôpital. Ajoutons que son dégoût de la vie a entièrement disparu et qu'il a bien juré de ne plus recommencer sa tentative désespérée.

Une lutte homérique s'est engagée, mardi soir, dans un estaminet de la rue de Flandre: Il y avait trois Horaces, pardon, trois rattacheurs; mais les Curiaces, ou plutôt les soigneurs, n'étaient que deux. Les héros antiques se servaient du glaive et du bouclier; mais nos combattants, plus prosaïques, ont fait usage de chaises et de chopes. La déesse Thémis, sous la figure d'un agent de police, a mis fin à cette scène et a empêché que la comédie ne se changeât en tragédie.

Le Vieux-Chêne. — Jeudi 25 décembre, en raison de la solennité de Noël, l'exposition du *Vieux-Chêne*, Grand'Place, sera fermée de dix heures à midi et de trois à quatre heures et demie.

Vendredi et jours suivants, réouverture dès le matin. 31464

La Roubaisienne. — Dans l'assemblée générale du 23 décembre, les membres fondateurs de la Société municipale de gymnastique et d'armes, *La Roubaisienne*, ont procédé au renouvellement de leur Comité.

En voici la composition pour l'année 1885:

Président, MM. I. Roche. — Vice-président, A. Pécher. — Secrétaire, A. Secret. — Secrétaire-adjoint, H. Houzé. — Trésorier, G. Meillassoux. — Trésorier-adjoint, A. Allard. — Chef de gymnastique, A. Libouton. — Garde de matériel, J. Cordonnier. — Membres suppléants, E. Bourgeois, E. Natalis.

Le concours fait entre les gymnastes de la section d'honneur, dans le but de nommer les moniteurs, appelle à ces fonctions pour six mois:

MM. G. Pennel. — J. Vroman. — J. Wydauw. — G Flambart, moniteurs. — L. Cresson. — L. Malfait. — A. Delhaye. — A. Dubeaurepaire, moniteurs-adjoints.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 25 décembre 1879. — Le *Journal de Roubaix* ouvre dans ses colonnes une souscription en faveur des pauvres de la ville. Un comité de répartition est organisé En moins de huit jours, cette souscription atteint le chiffre de *soixante-seize mille francs*, sans compter les dons en nature, vêtements, lainages, tissus, etc., etc., merveilleux résultat de cette charité traditionnelle qui faisait dire de Roubaix: « C'est la ville la plus généreuse que j'aie rencontrée » jusqu'ici. » (Voir l'histoire de Roubaix tome 1er p. 325.)

25 décembre 1879. — Don de 200 francs pour les pauvres de Roubaix, par la maison Noulez-Canissié et Cie. (Archives de Roubaix Q. I (b) 3.)

25 décembre 1756.—Le roi, en son conseil, permet aux bailli, lieutenant et échevins du bourg et marquisat de Roubaix, de continuer durant dix-huit ans la perception de l'octroi accordé en 1741, (Voir l'éphéméride du 20 juin) pour les deniers provenant des dits droits être employés savoir: un tiers ou environ pour la nourriture des pauvres invalides et orphelins et les deux autres tiers pour d'autres dépenses communales. (Archives de Roubaix A. A. 3 f° 104)

25 décembre 1808. — Décret autorisant la ville d'acheter de l'hospice, moyennant une rente perpétuelle de 370 francs 40 centimes, le terrain nécessaire pour l'établissement d'un cimetière communal. Ce terrain devint plus tard le square Notre-Dame, lorsque fut ouvert le nouveau cimetière, route de Wattrelos. (Rapport du Maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix pendant l'année 1808.)

TOURCOING

L'Harmonie Tourquennoise se fera entendre le jour de Noël, à la messe de 10 heures, à l'église du Sacré-Cœur.

Une perquisition faite, à Roubaix, au domicile de Joseph Jeanssens, auteur des vols commis chez M. Herbaux-Thibeaut, a amené la découverte de 169 kilog de laines filées, valant douze cents francs environ.

Jeanssens est en fuite; on suppose qu'il s'est réfugié en Belgique.

Hier, vers sept heures du matin, sur le pavé qui conduit de Mouscron au Risquons-Tout, et à la porte du cimetière de cette localité, on a trouvé le cadavre d'un petit marchand colporteur.

Cet homme habitait Verwicq, et, la veille, il s'était présenté dans plusieurs habitations du voisinage pour y débiter sa marchandise, qui n'était autre que de la mine de plomb. On suppose que le pauvre malheureux a été frappé d'une congestion cérébrale.

La gendarmerie de Tourcoing a conduit, mardi après-midi, à Lille, le nommé Joseph Clary, ex-sergent au 26e de ligne, condamné en 1874 à vingt années de travaux forcés, pour faux en écritures.

Clary a été arrêté à Bruxelles.

Depuis quelques jours, la police recevait des plaintes faites par des cabaretiers, au sujet d'un individu qui entrait dans les estaminets, se faisait servir une ou plusieurs consommations et, quand connait le quart d'heure de Rabelais, déclarait n'avoir pas le sou.

Mercredi matin, l'agent Verschelven a mis la main sur ce mauvais farceur. C'est un nommé François Rigobert, sans profession. Il a déjà à son actif 32 condamnations pour vagabondage et mendicité.

Expulsés. — Auguste Hureau, 49 ans, mécanicien, condamné le 7 août 1881 à 3 mois pour coups.

Arthur Marain, 20 ans, vernisseur, expulsé de Paris, sans domicile ni ressources.

Désiré Vandekerkove, 30 ans, tisserand, condamné à Lille le 22 septembre 1876 à 1 mois pour mœurs.

Pierre Steenbrughe, 35 ans, journalier, condamné à Lille le 30 août 1883 à 6 mois pour vol.

Joseph Glorieux, 50 ans, journalier, plusieurs condamnations pour vol, vagabondage et abus de confiance.

Camille Debaes, 20 ans, peintre, condamné à Lille le 1er juillet 1883 à 3 mois pour vol.

Clément Brunfaut, 30 ans, peintre, condamné à Lille le 29 novembre 1878 à 2 mois pour vagabondage.

Michel Demettre, 17 ans, saltimbanque, condamné à Lille le 12 septembre 1884 à 3 mois pour vol.

Charles Wayemberghe, 19 ans, journalier, condamné à Lille le 11 août 1883, à 2 mois pour mendicité.

CAISSE D'ÉPARGNE DE TOURCOING. — *Séance du 21 décembre 1884.* — Somme versée à Tourcoing, par 129 déposants, dont 21 nouveaux, fr. 16.652.— Somme versée à Halluin, par 2 déposants, dont 0 nouveaux, 0.130 — Somme versée à Linselles, par 1 déposant, dont 1 nouveau, 0,100. — Somme versée à Roncq, par 5 déposants, dont 1 nouveau, 0.8 0 — Somme versée à Bondues, par 2 déposants dont 1 nouveau, 30. — Somme versée à Bousbecque, par 4 déposants dont 2 nouveaux, 1.800. — Total des recettes de la semaine: 20,041.

Remboursements: A Tourcoing, à 23 déposants, fr. 07.263 79.— A Halluin, à 2 déposants, 160 00.—A Linselles, à 1 déposant, 547 33. — A Roncq, à 1 déposant, 300 00. — A Bondues, à 0 déposants, 0,000.00 — A Bousbecque, à 0 déposant, 000,00. — Total des remboursements de la semaine: fr. 8.271 12

Administrateurs du mois de décembre 1884. — A Tourcoing, MM. Didry-Bodin et A. Lefrançois. — A Halluin, M. Bailly-Carette. — A Linselles, M. H. Lepers. — A Roncq, M. L. Decottignies. — A Bondues, M. Delefortrie. — A Bousbecque, M. Lefebvre-Hennion.

Le caissier, A. PAILLARD.

LILLE

Société industrielle du nord de la France. — La prochaine assemblée générale mensuelle aura lieu vendredi 26 décembre, à trois heures, au siège de la Société, rue des Jardins, 29. Voici l'ordre du jour:

1. Correspondance. — 2. Concours de 1884: Vote sur les prix et récompenses à décerner. — 3. Scrutin pour l'admission de nouveaux membres. — 4. Objets divers.

Lectures: 5. M. Cornut: Explosion des chaudières par la surchauffe de l'eau. — 6. M. Deswarte: Le général Barbe. — 7. M. Ladureau: L'agriculture dans le nord de l'Italie. — 8. M. Schmitt: Composition des beurres de vache, de chèvre et de brebis. — 9. M. A. Béchamp: Les Albumines (suite).

Les retraites des sous-officiers. — Les membres du comité central, réunis d'urgence, le samedi, 6 du courant, à la suite d'une lettre reçue de M. Courmeaux, député de Reims, informent tous les anciens sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer, retraités avant le 23 juillet 1881, que l'honorable député vient de leur faire connaître, par note-circulaire, que son rapport sera déposé à la commission à la fin de la semaine C'est-à-dire, 13 décembre 1884.

M. Courmeaux invite le comité à agir auprès de MM. les députés qui ne se sont pas encore prononcés, la discussion devant être très prochaine.

Le comité fait connaître, en outre, que le 19 novembre dernier la question de l'unification a été abordée, par l'honorable rapporteur du budget, en ces termes:

« Les pensions militaires s'expliquent, se justifient, se défendent par les meilleures raisons du monde; elles se justifient si bien, qu'à l'heure où je vous parle, il y a des propositions de loi signées par un grand nombre de députés, par un aussi grand nombre de la droite que de la gauche, tendant à l'augmentation des pensions militaires. » (*Journal officiel*, p. 2377).

Naufrage d'un missionnaire lillois. — Un de nos concitoyens, le père Maricourt, dominicain parti du couvent de Lille, dont il faisait partie, le 15 octobre, s'était embarqué sur un steamer pour le Canada. Le navire a pris feu en mer et, après six heures d'efforts pour éteindre l'incendie, l'équipage a dû se réfugier dans les chaloupes et a été heureusement recueilli par un steamer allemand qui l'a conduit à New-York.

Marché aux grains de Lille du 24 décembre:

Blés blancs: Marées, 7; hectolitres amenés, 171; hectolitres vendus, 161; hectolitres remis, 10.

Blés macaux: Marées, 3; hectol. amenés, 57; hectol. vendus, 7; hectol. remis 50.

Prix moyen des blés blancs: De 15 fr. 25 à 15 f. 75 l'hectolitre.

Prix des blés macaux: de 13 fr. 50 à 14 fr. 00 l'hectolitre.

Vente ordinaire. Prix maintenus.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 24 décembre 1884.

Monsieur le Rédacteur en chef,

En lisant votre numéro du 19 courant, nous avons remarqué un avis de M. le Maire concernant la taxe du pain et baissant le prix de ce dernier.

Cela nous fit plaisir, et nous nous attendions à voir les boulangers se conformer à cet avis et baisser le pain qu'ils nous fournissent.

Quel a été notre étonnement en les entendant dire que le prix indiqué par M. le Maire ne les regardait pas et qu'ils taxaient eux-mêmes leur pain?

L'ouvrier serait-il donc, Monsieur le rédacteur en chef, obligé de subir un prix exagéré? Nous attirons sur ce point l'attention de notre administration, et nous espérons qu'elle fera son possible pour y porter remède.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'hommage de nos sentiments respectueux.

Un groupe d'ouvriers.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 24 décembre

Présidence de M. HEDDE

Desjardin, cultivateur, à Bersée, avait eu une discussion le jour des élections pour le conseil général avec un autre électeur de la commune, M Durot. Cette discussion était devenue assez acerbe et des violences légères en étaient résultées. L'affaire étant venue devant le juge-de-paix Vittori, Desjardin avait été condamné à 5 jours de prison. L'appel ayant été interjeté devant le tribunal correctionnel, est venu à l'audience de ce jour. Me Ovigneur, a plaidé pour Desjardin. Le tribunal s'est retiré dans la salle des délibérations et, après 10 minutes de suspension d'audience, a rendu son arrêt réformant le jugement du juge de paix Vittori et réduisant la condamnation à 3 francs d'amende pour violences et 11 francs d'amende pour tapage nocturne.

***

Ernest Cormart, domestique chez M Morissal, marchand à Roubaix, est accusé d'escroquerie. Chargé de conduire trois sacs de braises d'une valeur de 10 francs, il reçut, sans être autorisé, le montant de cette livraison et conserva la somme. Il avait déjà commis le même fait en s'appropriant 3 fr. 25, produit d'une autre livraison. Cormart, reconnu coupable, est condamné à un mois de prison et aux frais.

***

Rosa Dupont, d'Ath, demeurant à Roubaix, avait été expulsée du territoire français; elle y est rentrée sans autorisation. Pour ce fait, elle est condamnée à un mois de prison et 5 fr. d'amende étant en état d'ivresse.

***

Au moment où les gendarmes faisaient rentrer les détenus dans la prison, on entendait ces mots: Je m... les juges. C'était Kleimpoort, jeune vaurien de 15 ans, condamné à l'audience d hier pour vol à la tire, qui insultait ainsi le tribunal. M le substitut Duhamel requiert immédiatement l'application sévère de la loi pour insultes aux magistrats dans l'exercice de leurs fonctions. Kleimpoort, amené devant la barre, reconnait avoir dit: Je m... les juges et parait très satisfait d'avoir été entendu. Le tribunal condamne ce jeune insulteur à la détention jusqu'à l'âge de vingt ans dans une maison de correction.

L'audience continue.

Explosion de dynamite à Anzin

Une explosion de dynamite s'est produite, hier après-midi, à la fosse Casimir Périer (Ce d'Anzin) vers trois heures et demie.

La détonation s'est fait entendre à plusieurs lieues à la ronde.

Deux ouvriers sont légèrement atteints; l'un est blessé, l'autre est brûlé.

Les dégâts matériels sont évalués à 1.500 francs.

La dynamite venait à peine d'être déposée près d'un petit bureau, par un chef-porion, lorsqu'elle prit feu sans le concours d'aucune commotion, renversant un pan de mur et brisant les vitres de l'établissement.

La cause de l'accident est attribuée à la décomposition subite de la dynamite belge.

NORD

Deûlémont. — Nous avons involontairement commis une erreur dans la citation des noms des délégués sénatoriaux nommés dimanche par le conseil municipal de Deûlémont

Voici les noms de ceux qui ont été élus: MM. Ghestem, Desprez, Vandermeesch; suppléant: M. Clarant; tous conservateurs.

Mons-en-Barœul. — Le cadavre de l'individu qui s'est tué, il y a quelques jours, en se jetant sous la machine du car à vapeur, a été inhumé ce matin sans avoir été reconnu.

Bachy. — *Affaire mystérieuse.* — Lundi, le parquet de Lille, représenté par MM. Legrand et Mouron, s'est transporté à Bachy pour reprendre l'enquête commencée par la gendarmerie et faire procéder à l'exhumation et à l'autopsie du cadavre de l'enfant de la femme Mairesse. M. le docteur Castiaux accompagnait les magistrats. Nous ne savons encore ce que l'information judiciaire et l'expertise médicale ont donné, mais dans la commune de Bachy ainsi que dans les environs, les esprits sont très surexcités et la rumeur publique continue, à tort ou à raison, à accuser les époux Mairesse. Il y a là un mystère qui ne tardera pas à être éclairci.

Haubourdin. — Il y a quelques jours, des malfaiteurs s'étaient introduits dans le pensionnat des Frères, à Haubourdin, et après avoir volé quelques objets, avaient débouché deux pièces de vin dans la cave et les avaient laissé couler. Les voleurs restèrent inconnus.

Hier soir, vers huit heures, un incendie se déclarait dans un hangar contenant de la paille et appartenant aux mêmes Frères. Les sauveteurs d'Haubourdin arrivèrent immédiatement, puis les pompiers, et ils réussirent à préserver les bâtiments voisins. Les dégâts sont d'environ 2,000 francs.

Une enquête est ouverte; on aurait dit-on, trouvé près du lieu du sinistre ce billet: « Nous sommes trois voleurs bien armés, nous ne craignons pas les gendarmes; à plus tard. » Se trouve-t-on devant une nouvelle bande? C'est à craindre, car, depuis quelque temps, il ne se passe pas une nuit sans que quelque vol se commette dans cette ville.

Dunkerque. — La tempête qui régnait sur notre littoral depuis plus de quatre jours semblait, hier, vouloir se calmer. Malheureusement une dépêche, parvenue hier soir à l'observatoire de Dunkerque, annonce une nouvelle dépression sur la mer du Nord et recommande de maintenir les cônes nord. Le baromètre était descendu à zéro vers midi et il est possible que la neige fasse bientôt son apparition. Plusieurs navires ont quitté le port dans la journée d'hier, mais les bateaux pêcheurs sont restés en station dans le port

Douai. — *Les attaques et vols nocturnes dans l'arrondissement de Douai.* — Les attaques les plus audacieuses continuent à être commises à la tombée de la nuit.

Samedi soir, un porteur de l'*Ami du Peuple*, le sieur Jardez, a été attaqué rue de la Herse par un individu qui, le saisissant à la gorge, lui demanda son argent.

Jardez, d'un mouvement brusque, parvint à se dégager et prit la fuite dans la direction du rempart, où se trouve, on le sait, un magasin à poudre gardé par un factionnaire.

Connaissant sans doute ce détail, le malfaiteur se sauva en sens inverse et Jardez reçut asile dans l'estaminet Voé, rue de la Herse 14, où on lui prêta une canne à épée pour qu'il pût continuer sa tournée.

Une enquête est ouverte.

Bailleul. — Nous apprenons la mort, au monastère des Trappistes du Mont-des-Cats, du R. P. D. Bernard, décédé le samedi 20 décembre.

Le R. P. Bernard, était né à Merville le 23 juin 1826, et connu dans le siècle sous le nom de J.-B Leroy. Il était entré en religion le 8 décembre 1855 et fit profession deux ans après. Parmi les vertus qui illustrèrent ses 29 ans de vie religieuse, on remarquait surtout sa grande mortification et son esprit de pauvreté.

Rumilly. — Dimanche dernier, le feu s'était déclaré dans une grange appartenant à Mme veuve Boulant, dit *Frero*. En moins d'une demi-heure, cette grange était réduite en cendres avec une récolte d'hyvernage, appartenant à M. Amédée Leriche, ancien maire de Rumilly.

C'est le dixième incendie depuis environ dix-huit mois. Il est à remarquer que sur ces dix sinistres, sept ont eu lieu dans la même rue et toujours du même côté, c'est-à-dire de celui qui est le plus à proximité des champs et qui facilite la fuite de l'incendiaire.

PAS-DE-CALAIS

Calais-Saint-Pierre. — *Le canon monstre* échoué en face du parc ne restera plus longtemps à cette place, car on a reçu la roue qui doit remplacer celle qui a été brisée. Cette roue pèse 450 kil. Elle vient du Havre et est arrivée lundi matin par grande vitesse. Ce canon est destiné au bastion n° 2, au Courgain. Les voisins n'ont pas à craindre pour leurs vitres; on ne l'essaiera pas ici: la pièce a été essayée à Bourges.

— Les vieux marins ne se rappellent pas avoir vu une tempête durer aussi longtemps; on annonce une nouvelle bourrasque. Du reste, le vent n'a pas cessé de souffler du Nord-Est depuis quatre jours.

Arras. — *Mgr Dennel* a reçu, lundi à trois heures, MM. les administrateurs et les doyens des facultés catholiques de Lille.

Samer. — *Dixième incendie.* — Les incendiaires de fermes continuent leurs exploits. — Les coquins semblent apporter une certaine méthode dans leur travail de destruction. — C'est surtout le samedi soir ou le dimanche que le feu se manifeste tout à coup; — le feu éclate entre six et sept heures du soir ou entre six et sept heures du matin.

Avec une méchanceté calculée, les incendies sont le plus souvent allumés quand le vent souffle en tempête. Enfin, il est à remarquer que les maisons d'habitation des fermes ont trouvé grâce devant les incendiaires; aucune jusqu'à ce jour n'a été brûlée; ce sont les granges et les étables qu'on attaque.

Samedi soir, un peu avant sept heures, au moment où le vent était le plus violent, une ferme de Questrecques, appartenant à M. Delaure, était la proie des flammes. L'incendie était tellement violent que les rues de Samer étaient éclairées par les nuages en feu comme par une aurore boréale; et cependant la ferme de M. Delaure est située à deux kilomètres et demie de Samer.— Elle est peu éloignée des quatre fermes de Wierre déjà détruites; en un quart d'heure, on peut visiter les ruines des cinq incendies.

Les granges, les écuries, toutes les petites étables sont rasées. La maison d'habitation de la ferme, une petite maison de campagne y attenante et les étables à vaches ont été préservées.

On croit que les incendiaires se sont introduits par la batteuse et ont mis le feu à différents endroits.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 décembre 1884. — Jules Six, rue de Menin, maisons Verbecken. — Henri Debruyne, rue de la Paix, cour Daman, 14. — Jules Favier, rue Watt, cour Delannoy, 18. — César et Henri Tacoen, jumeaux, rue de l'Ommelet, fort Mullier, 35. — Louis et Jean Desmettre, jumeaux, rue de Lannoy, 458. — Bruno Depelchin, rue Saint-Maurice, cour Prévost, 7. — Gustave Agache, boulevard de Beaurepaire, maisons Pollet. — Diane Bauwens, rue Thiers, 18. — Ursule Douchez, rue du Cugnot, 14 — Julie Himpens, Grand'Rue, cour du Petit-Paradis, 6. — Maria Jocmeyer, rue des Anges, impasse Derancourt, 7. — Angèle Lagouge, rue Desaix, 18. — Martin Eyerick, rue Saint-Roch, maisons Broux.

DÉCLARATION DE MARIAGE du 20 décembre. — Eugène Bayart, 30 ans, sans profession et Olga Delcour, sans profession

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 19 décembre. — Félix Calmeyn, 47 ans, menuisier, rue du Fort, 33. — Auguste Dubus, 23 ans, rattacheur, dans le canal, passerelle du Beau Chêne. — Désiré Verstraete, 30 ans, peintre, rue de l'Epeule, estaminet du Bon-Rasoir, 138. — Marie Ribreux, 76 ans, pensionnaire, à l'Hospice.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 21 décembre. — Germaine Dujardin, rue Nationale. — Esther Vandepoorte, au Chapet. — Victor Dubrulle, au Viroloys. — Désiré Flament, rue du Haze, — Hélène Delattre, au Tilleul. — Marthe Guilbert, à la Marlière. — Emile Rouserez, chemin de la Tossée.

Du 22 décembre. — Marie Debisschop, rue du Moulin. — Adolphine Dewilde, rue Saint-Blaise, — Germaine Lemay, au Pont-Rompu. — Jeanne Morant, rue Fin de la Guerre.

Du 23 décembre. — Jeanne Leuridan, rue Haute-Voie. — Marie Lerat, au Blanc Seau. — Achille Maes, rue du Blanc-Seau.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 21 décembre. — François Feutry, 62 ans, sans profession, rue des Catalans. — Narcisse Vroman, 55 ans 9 mois, liseur, rue de la Croix-Blanche.

Du 23 décembre. — Elise Honoré, 1 an 7 mois, rue du Blanc-Seau. — Marie Derycke, 15 ans 3 mois, bobineuse à la Croix-Rouge.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille DACQMINE-PROUVOST, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Oscar DACQMINE, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1884, à l'âge de 31 ans, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le jeudi 25 courant, à 4 heures, en l'église de Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

Les amis et connaissances de la famille VERSTRAETE-VANBERS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Désiré VERSTRAETE, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1884, dans sa 30e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le jeudi 25 courant, à 2 heures 3/4, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 138, estaminet du Bon-Rasoir.

Les amis et connaissances de la famille DELOBEL-BAROT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Justine-Joseph DELOBEL, décédée à Roubaix, le 23 décembre 1884 à l'âge de 75 ans et 8 mois, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 26 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 27 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Neuve, 25.

Des secours seront distribués aux pauvres.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le vendredi 26 décembre 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Michel BRIET, veuf de Dame Nathalie FLORENT, décédé à Roubaix, le 19 décembre 1883, dans sa 56e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 29 décembre 1884, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis MOTTE-BOSSUT, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, décédé à Lannoy, le 29 décembre 1883, dans sa 67e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes priés d'assister à l'Obit que fera célébrer en l'église de Notre-Dame, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe-Eutrope-Joseph PROUVOST, décédé subitement à Roubaix, le 24 novembre 1884, dans sa 62e année, administré des Sacrements de l'Extrême-Onction, mardi 30 courant, à 7 heures 1/2, la Confrérie Société Saint Vincent-de-Paul. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans *Petit Journal de Roubaix*.

FEUILLETON DU 24 DÉCEMBRE — (N° 26.)

LA PEAU DU MORT

XIII

SUITE.

Il se leva donc et lui dit:

— Je vous demande pardon, mais voici l'heure où je dois me rendre au Palais de Justice afin d'être interrogé de nouveau et probablement pour la dernière fois... Je vous demande la permission de me préparer à sortir.

Largeval mentait. Il n'avait rien à faire au Palais et nul ne l'avait assigné à venir témoigner dans la ténébreuse affaire où il jouait un rôle.

— Voulez-vous que je vous accompagne? demanda Montussan.

Cette question contraria visiblement Georges.

— Pourquoi faire? demanda-t-il assez sèchement.

— Mais, pour fournir, moi aussi, quelques renseignements aux magistrats sur les faits.

— Il vaudrait mieux, dit Largeval, que vous attendissiez une invitation du juge d'instruction.

— Peut-être bien, dit Montussan, qui commençait à trouver que son interlocuteur avait des allures singulières. Mais qu'avez-vous donc? Vous ne paraissez pas être dans votre état normal. Est-ce que je vous gêne?

— Non, non, dit vivement Largeval, je n'ai rien. Il faut que je sorte, voilà tout, et si vous voulez m'attendre cinq minutes, je vais monter dans ma chambre pour m'habiller, et nous cheminerons ensemble jusque sur le quai.

— Je croyais qu'on vous avait recommandé de vous tenir à la disposition du parquet.

— C'est vrai. Mais je ne pense pas que cela puisse m'empêcher de sortir.

Montussan, à ces mots, pensa:

— Il ne va pas au Palais de Justice, c'est clair. Seulement, je le gène, et il tient à se débarrasser de moi.

Et il ajouta tout haut:

— Je ne voudrais pas être indiscret, et je vais vous laisser. Aussi bien, j'ai affaire chez votre belle-sœur.

— M. Riaux, demanda Largeval, n'a pas eu la curiosité de venir voir le théâtre du drame, comme déjà les journaux appellent cette maison?

— Non; il craint d'être obligé de s'en occuper plus qu'il ne voudrait si on l'assigne comme témoin.

— Témoin de quoi?

— Témoin de l'escalade du mur de votre jardin.

— Ah! c'est vrai, fit Largeval qui ne pensait jamais à la part que les deux amis avaient prise aux événements antérieurs.

On en était là de la conversation, lorsque Largeval se leva en disant:

— Veuillez m'attendre cinq minutes. Je vais passer un paletot et je sors avec vous. Je vous accompagnerai chez ma belle-sœur ou tout au moins jusqu'à la porte, puisque sa rancune dure toujours.

Il sortit.

Montussan était resté seul dans le salon, songeant à tout ce qu'il avait appris depuis la veille et sentant naître, lui aussi, dans son esprit quelques doutes sur la sincérité de Largeval qui lui semblait embarrassé, mal à l'aise.

Il regardait machinalement par la fenêtre, et son regard se portait sur l'allée par où on arrivait chez Georges.

Tout à coup, il vit paraître cinq ou six personnes, dont une, qui semblait plus importante que les autres, portait une physionomie grave. C'était un homme assez jeune, que Montussan avait certainement vu quelque part.

Il était vêtu de noir, et marchait d'un pas cadencé, en affectant une certaine solennité d'allures.

Chez les gens qui l'accompagnaient, on remarquait aussi une tenue sévère, mais cette tenue laissait voir çà et là quelques fautes d'orthographe.

Lucien suivait attentivement les mouvements de tout ce monde. L'homme solennel plaça deux hommes à la porte du jardin, et continua, suivi des autres, son chemin vers la maison.

Au moment où il allait mettre le pied sur le perron, et pendant qu'un de ses acolytes sonnait, il tira de sa poche un morceau de soie tricolore qu'il plaça en évidence, entre deux boutonnières de sa redingote.

— Tiens! tiens! se dit Montussan, je le reconnais maintenant. C'est le commissaire de police. Il vient sans doute faire de nouvelles constatations.

La servante était allée ouvrir.

— Où est M. Largeval? demanda le magistrat.

— Je crois qu'il vient de monter dans sa chambre, répondit Marthe.

— Prévenez-le que je l'attends au salon.

La servante, point inquiète, car elle pensait comme Lucien que le commissaire venait faire un supplément d'investigation, la servante monta l'escalier d'un pas tranquille.

Pendant ce temps, le magistrat entrait sans façon dans le salon. En apercevant le bohème, il laissa paraître un certain étonnement, mais il lui adressa néanmoins un salut cérémonieux.

Montussan se leva et salua de son côté.

— Si je ne me trompe, monsieur, lui dit le commissaire sur un ton fort réservé, vous êtes l'un des artistes qui avaient été arrêtés par des gardiens de la paix...

— ... Certaine nuit de février... oui monsieur le commissaire.

— Vous connaissiez donc M. Largeval?

— C'est-à-dire que j'ai fait sa connaissance récemment et que je suis venu pour savoir la vérité sur des faits dans le prologue desquels j'ai probablement joué un rôle.

— Ne vous en vantez pas trop.

— Et pourquoi donc? demanda Lucien.

En ce moment la porte s'ouvrit et Largeval parut.

— Me voici à vos ordres, monsieur le commissaire.

— Très bien, monsieur, veuillez me suivre.

— Où donc?

— A Mazas, je vous arrête.

Largeval pâlit prodigieusement.

— Vous dites? fit-il d'une voix étranglée.

— Je dis que je vous arrête, en vertu d'un mandat d'amener que voici.

Le malheureux Georges ouvrait de grands yeux et restait là, dans une immobilité complète, les yeux agrandis par la stupéfaction, la bouche béante, une main en l'air par suite d'un geste qu'il n'avait pas achevé.

— Vous m'arrêtez! moi! s'écria-t-il enfin.

— Vous êtes bien Remi Largeval?

Georges hésita... mais il finit par se décider.

— Oui... oui... dit-il, je suis Remi Largeval... mais cela ne...

— Lisez, lui dit le représentant de la loi en lui tendant un papier.

— Mais enfin, qu'ai-je fait? reprit Georges sans jeter les yeux sur le mandat.

— Ce n'est pas à moi de vous le dire. J'ai reçu de M. le juge d'instruction l'ordre de procéder à votre arrestation. Cet ordre, je l'exécute. Je ne puis ni ne dois rien vous expliquer.

— De quoi m'accuse-t-on?

— Cela est écrit tout au long sur le papier que vous refusez de lire.

Largeval prit alors avec un mouvement emporté la feuille que lui tendait encore le commissaire et la parcourut.

Mais au bout d'un instant:

— Je ne trouve pas, dit-il, j'ai la vue obscurcie, je ne sais ce qui se passe dans ma tête. Si je pouvais mourir à mon tour!

Montussan, qui était resté silencieux et froid pendant cette courte scène, fit deux pas en avant. Il regardait attentivement Largeval, comptant saisir dans ses yeux quelque mouvement secret qui l'éclairât sur cet homme.

Mais le pauvre rentier était simplement hébété.

Le bohème s'approcha de Georges, lui prit le bras pour élever le mandat d'amener à la hauteur nécessaire, et lut:

— « Prévenu d'assassinat. »

Largeval, en entendant cela, se tourna lentement de son côté sans avoir l'air de comprendre.

— D'assassinat!

— Oui, fit le commissaire d'une voix sèche.

— On croit que je suis un assassin! Moi! moi! Mais c'est de la folie! Ce sont ces deux misérables, armés jusqu'aux dents, qu'on m'accuse d'avoir assassinés! s'écria Georges.

— Je crois en effet, dit Montussan avec beaucoup de convenance et de calme, je crois que la justice fait fausse route.

— Veuillez, monsieur, riposta très vertement le commissaire, vous mêler de choses qui soient de votre compétence. Votre présence ici, chez l'accusé Largeval, n'est pas pour vous une bonne note après ce qui s'est passé.

Montussan partit d'un éclat de rire sonore.

Mais justement le commissaire n'était pas de bonne humeur. On ne saurait se faire une idée de l'importance que peut avoir dans un cas difficile la disposition d'esprit d'un magistrat quelconque.

Je ne veux pas dire qu'un juge d'instruction, qu'un agent supérieur de la préfecture de police, qu'un président de tribunal soit capable de se laisser aller à quelque déni de justice, sous prétexte qu'il n'est pas content des autres ou de lui-même.

Mais il est certain que si l'humeur de ces gens-là a été troublée par quelque aventure désagréable, ils seront plus durs, moins enclins à l'impartialité, moins disposés à l'indulgence.

Comme aussi, par une juste réciprocité, si le destin leur a donné quelque journée digne d'être marquée d'une pierre blanche, s'ils sont heureux, en un mot, leur justiciable aura plus de chance de voir leur cœur s'amollir en sa faveur.

Supposez, par exemple, qu'un jeune juge d'instruction vienne d'être brutalement repoussé par les parents de la jeune fille qu'il aime et qu'il avait rêvé d'épouser, il y a gros à parier que le premier scélérat qui lui tombera sous la main sera vivement épluché

(*A suivre.*) CAMILLE DEBANS.